

Correction – Développement construit

La nouvelle carte de l'Europe après 1919

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes montrant comment les traités de paix de 1919-1920 transforment la carte de l'Europe et quels problèmes pose ce nouveau découpage.

1. Comprendre le sujet

La consigne a deux temps : « montrer comment » les traités transforment la carte (décrire les changements), puis « quels problèmes » pose ce découpage (analyser ses faiblesses). Les bornes : les traités de 1919-1920, pour toute l'Europe, mais surtout l'Europe centrale et orientale, où les changements sont les plus grands. Mots-clés : empires disparus, nouveaux États, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, minorités. Cite au moins deux traités avec leur date et des États précis (Pologne, Tchécoslovaquie). Un croquis n'est pas demandé, mais des localisations précises valorisent ta copie. Hors-sujet : le détail des clauses militaires et financières du traité de Versailles, qui ne changent pas la carte.

2. Les repères à mobiliser

- 8 janvier 1918 : les Quatorze Points de Wilson
- 28 juin 1919 : traité de Versailles (Allemagne)
- Septembre 1919 : traité de Saint-Germain-en-Laye (Autriche)
- Juin 1920 : traité de Trianon (Hongrie)
- Nouveaux États : Pologne, Tchécoslovaquie, royaume des Serbes, Croates et Slovènes
- Sudètes : région de Tchécoslovaquie peuplée d'environ trois millions d'Allemands
- « Victoire mutilée » : la frustration de l'Italie

3. Le plan

1. Des traités qui redessinent l'Europe

- Quatre empires disparus ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes défendu par Wilson
- Versailles (1919), Saint-Germain-en-Laye (1919), Trianon (1920)
- Nouveaux États : Pologne, Tchécoslovaquie, royaume des Serbes, Croates et Slovènes ; Finlande et pays baltes ; Roumanie agrandie

2. Un découpage source de tensions

- Des minorités nombreuses : les Allemands des Sudètes
- Des Hongrois en Roumanie et en Tchécoslovaquie
- Des pays insatisfaits : Allemagne, Hongrie, Italie et sa « victoire mutilée »

4. Le développement construit rédigé

La Première Guerre mondiale provoque l'effondrement de quatre empires : l'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie, l'Empire russe et l'Empire ottoman. En 1919-1920, les vainqueurs réunis à Paris

redessinent la carte de l'Europe en s'appuyant sur le **droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**, défendu par le président américain Wilson. Nous verrons comment les traités transforment l'Europe, puis les problèmes que pose ce nouveau découpage.

D'abord, une série de traités modifie profondément les frontières. Le traité de Versailles, en 1919, réduit le territoire de l'Allemagne. L'Autriche-Hongrie est démantelée : le traité de Saint-Germain-en-Laye (1919) fait de l'Autriche un petit État auquel l'union avec l'Allemagne est interdite, et le traité de **Trianon** (1920) enlève à la Hongrie environ les deux tiers de son territoire. De nouveaux États sont reconnus : la Pologne renaît, la Tchécoslovaquie et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, future Yougoslavie, apparaissent. À l'est, la Finlande et les pays baltes se sont séparés de l'ancien Empire russe, tandis que la Roumanie s'agrandit.

Cependant, ce découpage crée de nouveaux problèmes. Les peuples sont si mélangés en Europe centrale qu'il est impossible de tracer des frontières parfaites : les nouveaux États comptent de nombreuses **minorités**. Ainsi, environ trois millions d'Allemands vivent dans les Sudètes, en Tchécoslovaquie, et des millions de Hongrois se retrouvent en Roumanie ou en Tchécoslovaquie. Les pays vaincus, comme l'Allemagne et la Hongrie, réclament la révision des traités. Même l'Italie, pourtant victorieuse, parle de « victoire mutilée », car elle n'a pas obtenu tous les territoires promis.

En conclusion, les traités de 1919-1920 dessinent une Europe nouvelle, avec plus d'États mais aussi plus de tensions. En 1938, Hitler se servira de la question des Sudètes pour annexer une partie de la Tchécoslovaquie.

Le piège de ce sujet. On confond souvent « nouveaux États » et « États agrandis » : la Roumanie existait avant 1914, elle s'agrandit seulement. Autre piège : croire que le droit des peuples a été parfaitement appliqué, alors que les minorités restent nombreuses.